

# Profils générationnels

Dernière mise à jour : 08 décembre 2025

***En résumé*** : En 2024, la population active agricole, en Wallonie, affiche un âge moyen de 55 ans. 17 % des travailleurs sont âgés de moins de 41 ans alors que 52 % de plus de 57 ans, ce qui pose un enjeu de renouvellement. Les jeunes travaillent plus souvent en association (58 %), tandis que les « seniors » privilégient le travail individuel (54 %). Le statut à titre principal domine (66 %), mais il est surtout porté par les jeunes (80 %), alors que les seniors optent majoritairement pour le titre complémentaire (81 %). Enfin, les associations intergénérationnelles restent limitées, surtout chez les seniors.

Jeune

-

Fin de carrière

-

Senior

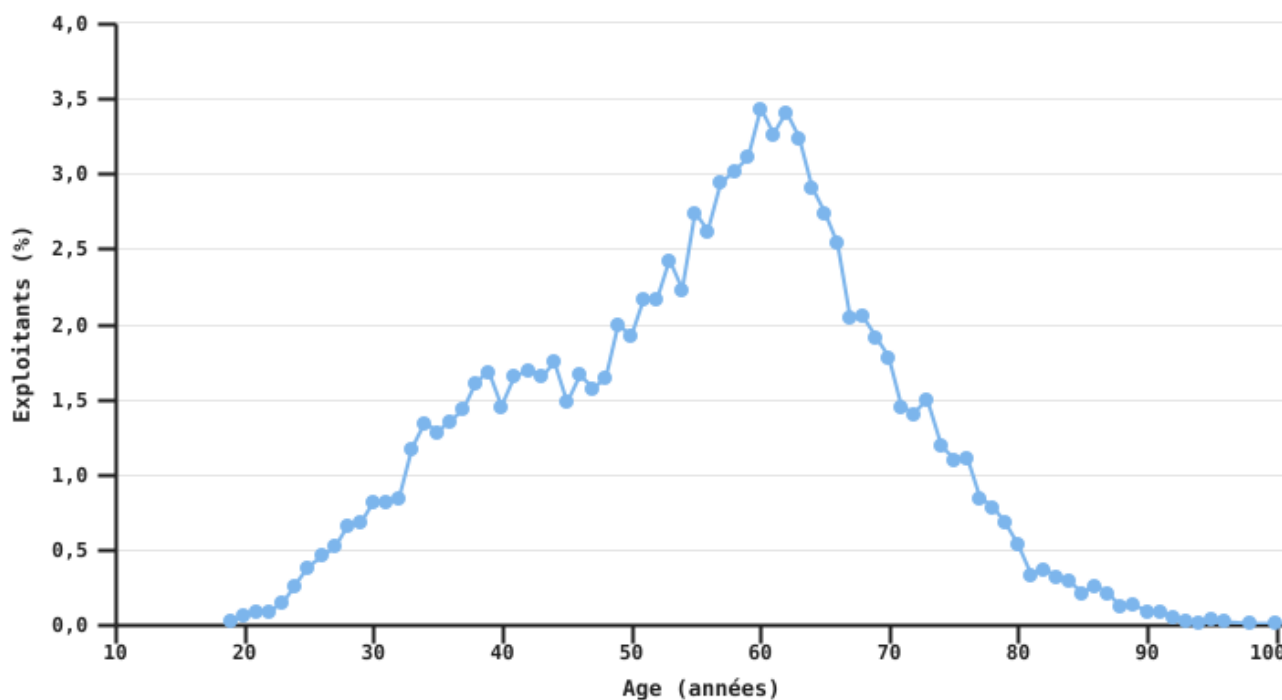
## Effectif par génération

En 2024, l'analyse de la répartition de la population agricole, selon leur âge, révèle que :

- 17 % des agriculteurs sont âgés de moins de 41 ans (ci-après repris sous la dénomination « **jeune** »), et seuls 3 % de la population wallonne ont moins de 30 ans.
- 32 % de la population agricole ont entre 41 et 56 ans.
- 31 % de l'effectif a un âge compris entre 57 et 66 ans (ci-après repris sous la dénomination « **fin de carrière** »).
- 21 % des agriculteurs ont 67 ans et plus (ci-après repris sous la dénomination « **senior** »).

Cela signifie que dans une projection à 10 ans, plus de la moitié de la population agricole actuelle aura atteint l'âge de la pension légale.

## Répartition des exploitants selon leur âge en 2024



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & OPW\_SPW ARNE

© SPW - 2025

## Caractéristique

### - Âge

L'âge moyen des agriculteurs est de 55 ans, soit bien au-dessus de celui de la population active wallonne, qui s'établit à 42 ans.

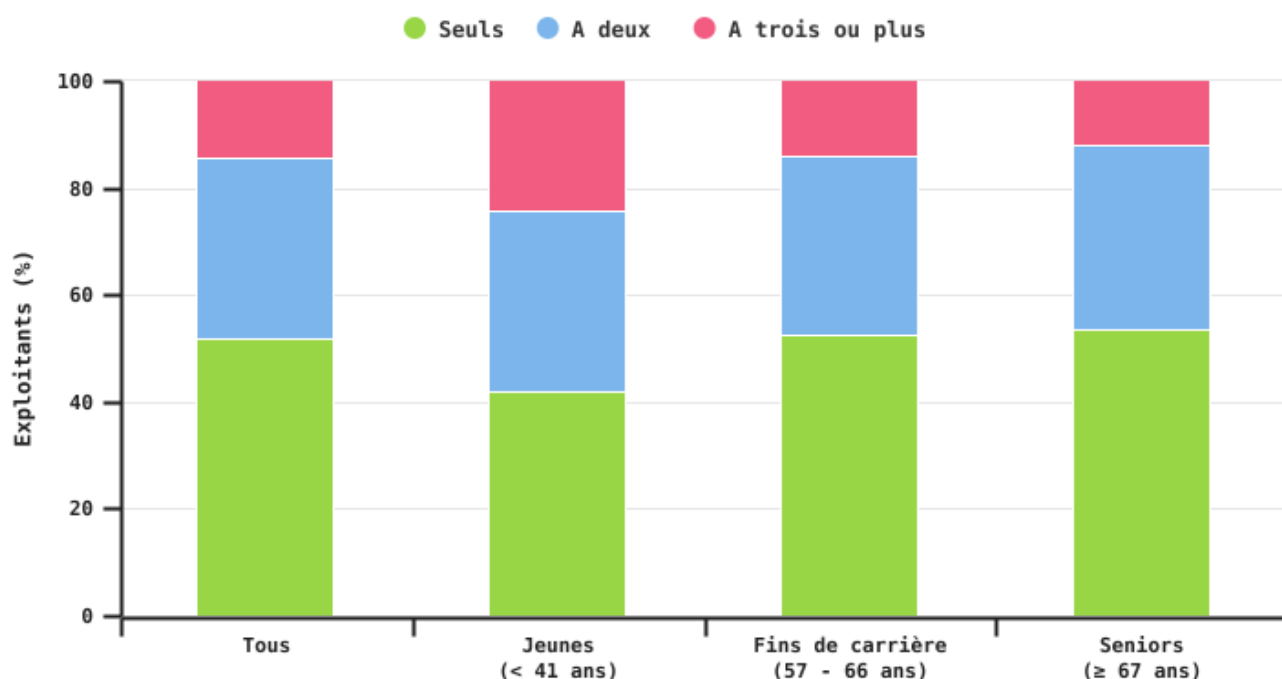
### - Travail individuel ou en association

La majorité des agriculteurs exercent leur métier seuls sur leur exploitation. En revanche, travailler en association de trois personnes ou plus est peu fréquent et représente 14 % des situations. Par ailleurs, ces tendances varient selon l'âge des agriculteurs :

- Les « **jeunes** » agriculteurs travaillent plus souvent **en association** (58 %) : 34 % à deux et un quart à trois ou plus. Dans un cas sur cinq, les « jeunes » travaillent en association avec au moins un autre jeune et dans moins d'un cas sur 10 avec un « senior ».
- Les agriculteurs en « fin de carrière » travaillent majoritairement seuls (52 %). Lorsqu'ils travaillent en association, 37 % collaborent avec au moins un jeune, tandis que 48 % ne travaillent qu'avec des « seniors ».
- Les « **seniors** » travaillent également plus **souvent seul** (54 %). Lorsqu'ils travaillent en association, seuls 17 % collaborent avec un jeune, et 54 % travaillent exclusivement avec des personnes de 57 ans et plus.

Globalement, le travail individuel reste majoritaire, mais le travail intergénérationnel est surtout porté par les « jeunes », tandis que les « seniors » privilégient le travail entre pairs et des travailleurs en fin de carrière.

## Répartition des différentes catégories d'âge selon le travail en solo ou en association en 2024



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & OPW\_SPW ARNE

© SPW - 2025

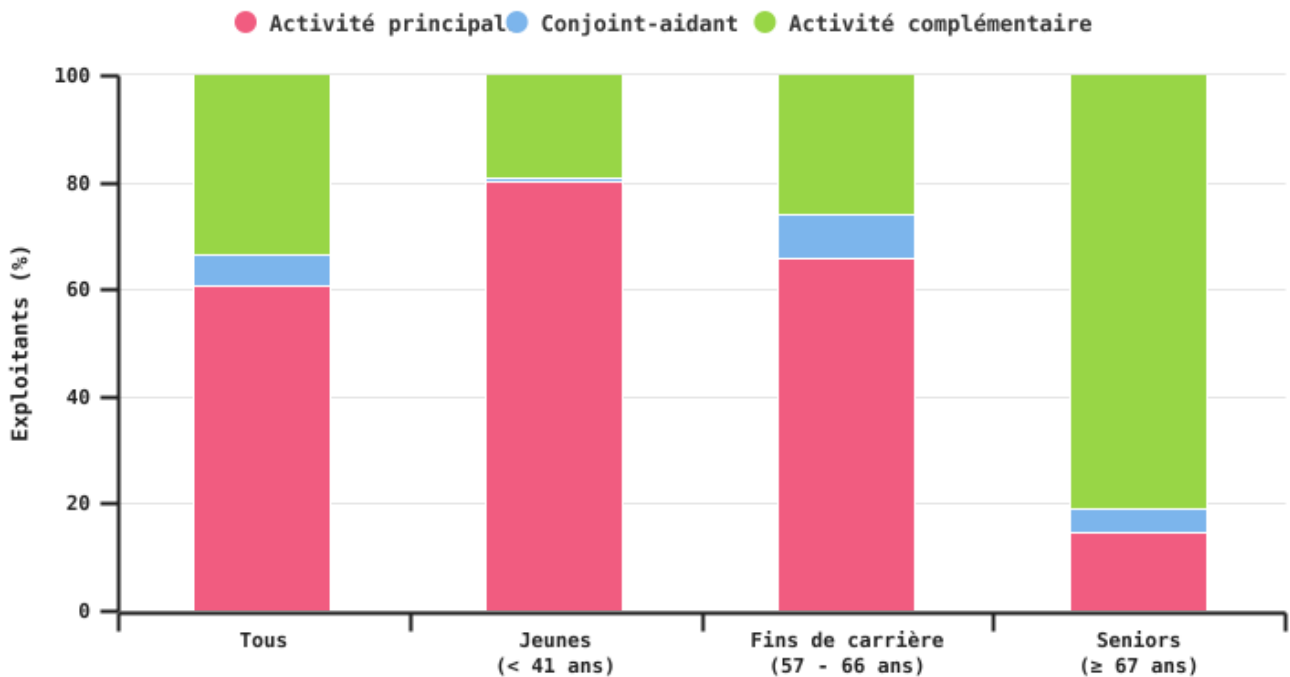
### - Statut social

Parmi les agriculteurs dont le statut est connu, 61 % s'installent à titre principal, 34 % à titre complémentaires et 6 % en tant que conjoint-aidants<sup>[1]</sup> dont 95 % sont « cotitulaire époux/se ». Des différences marquées apparaissent selon l'âge :

- Les « **jeunes** » s'installent plus fréquemment (80 %) à **titre principal** mais seulement 1 % choisissent le conjoint-aidants.
- Les agriculteurs en « fin de carrière » sont fréquemment à titre principal (66 %). Ce groupe recourt le plus au statut de conjoint-aidant (8 %), bien que cela reste marginal.
- Les « **seniors** » quant à eux sont de très loin majoritairement dans le statut à **titre complémentaire** (81 %), la pension étant leur activité principale.

Si le titre principal reste la norme, il est surtout porté par les « jeunes », tandis que les « seniors » s'orientent massivement vers le titre complémentaire.

## Répartition des différentes catégories d'âge selon le statut social en 2024



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & OPW\_SPW ARNE

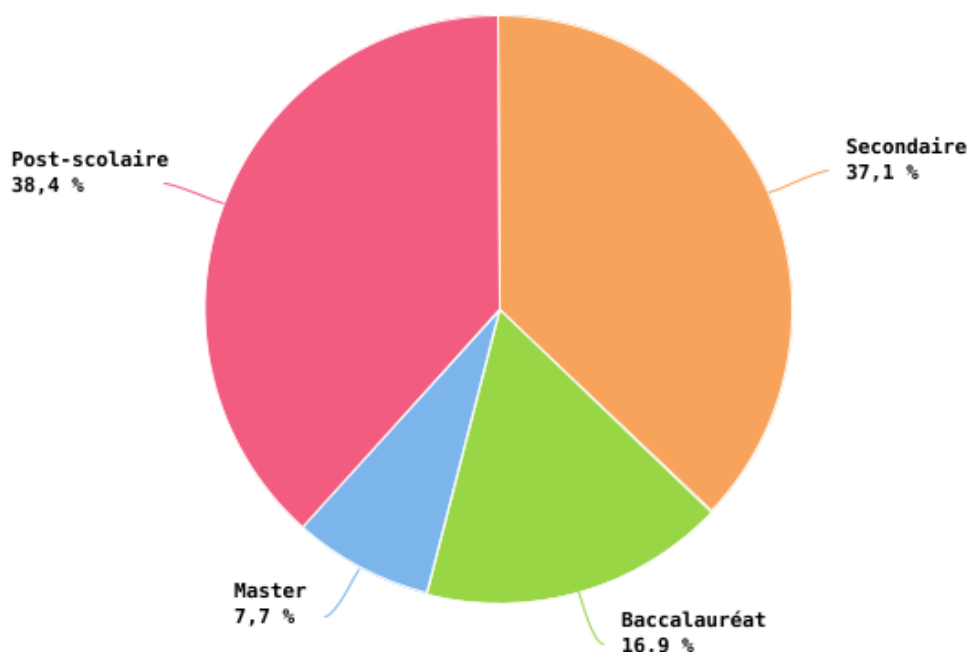
© SPW - 2025

### Niveau de formation

Les diplômes n'étant pas une donnée précédemment collectée par l'Organisme payeur de Wallonie [OPW], cette information n'est disponible que pour 21 % des agriculteurs. Elle est quasiment absente pour les groupes « fin de carrière » et « senior », et ne sera donc pas analysée pour ces catégories. En revanche, pour les « jeunes », le renseignement est connu pour 60 % des personnes de ce groupe.

Parmi les « jeunes », 37 % disposent d'un diplôme de l'enseignement secondaire qualifiant. Un quart a poursuivi ses études, principalement pour obtenir un baccalauréat (17 %) ou, plus rarement, un master (8 %). Enfin, 16 % ont suivi des formations post-scolaires.

## Répartition des « jeunes » selon leur diplôme en 2024



Attention que cette information n'est connue que pour 60 % des « Jeune ».

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & OPW\_SPW ARNE

© SPW - 2025

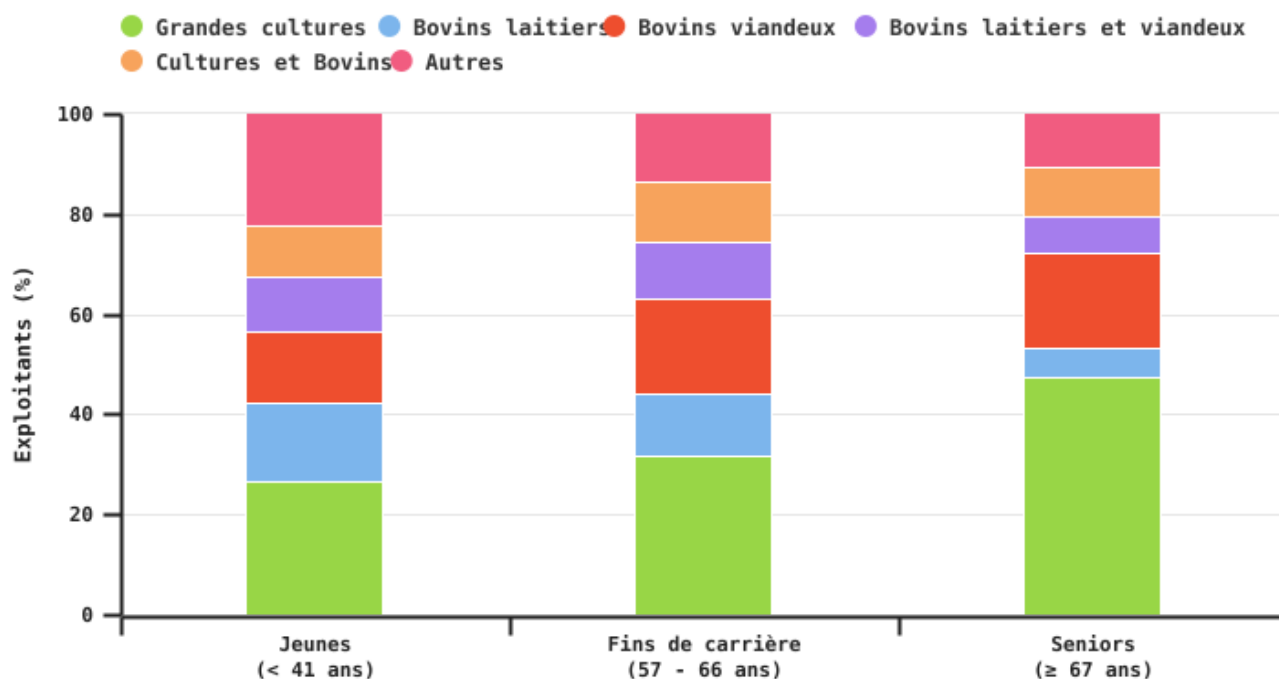
## Au sein des OTE

Au sein des exploitations professionnelles, la répartition par âge révèle des différences marquées selon l'orientation technico-économique [OTE], traduisant des pratiques contrastées :

- Les « **jeunes** » s'installent plus souvent que d'autres dans l'OTE « autres », notamment dans les secteurs de **l'horticulture/ fruiticulture et de l'élevage de la volaille**. Ils sont également fréquemment présents dans les exploitations spécialisées en élevage de **bovins laitiers**.
- La répartition des exploitants en « **fin de carrière** » est **similaire** à celle des **exploitations wallonnes**, à l'exception des OTE « autres » et des élevages de bovins viande, où les proportions s'inversent.
- Les « **seniors** » exercent principalement dans des exploitations axées sur les **grandes cultures**, où le recours aux entreprises de travaux agricoles est courant, ce qui leur permet de rester actifs plus longtemps. Ils sont, en revanche, peu présents dans les exploitations d'élevage de bovins laitiers. En effet, ce type d'élevage implique un niveau d'astreinte élevé et des tâches difficiles à déléguer, ce qui réduit la possibilité de poursuivre cette activité à un âge avancé.

Ces écarts montrent que les pratiques propres à chaque OTE influencent fortement la structure d'âge : les systèmes plus mécanisables, où la sous-traitance est plus facile, favorisent le maintien des exploitants âgés, tandis que les activités exigeant un travail d'astreinte important, comme l'élevage laitier, accélèrent le renouvellement générationnel.

## Répartition des différentes catégories d'âge au sein des OTE en 2024



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & OPW\_SPW ARNE

© SPW - 2025

[1] Il s'agit du partenaire d'un indépendant qui lui apporte une aide effective dans l'activité sans pour autant recevoir des revenus personnels de cette activité.

## Informations complémentaires

### Références bibliographiques

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.
- Enquête sur les forces de travail en 2024.
- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

## En savoir plus ?

Les données chiffrées sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la page (« Données sources »).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter :

- [Enjeux générationnels](#) qui caractérise les exploitations selon l'âge du plus jeune exploitant
- [Genre](#)

